

Amendements aux Lois du Jeu de Futsal :

Légende : texte en *italiques* = texte nouveau ou modifié ; ~~texte barré~~ = texte supprimé

Lois du Jeu de Futsal 2024/25	
Remarques relatives aux Lois du Jeu de Futsal	<p>Ajustements des Lois du Jeu de Futsal [...] Futsal de base, de jeunes, de vétérans et d'handicapés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dimensions du terrain ; • circonférence, poids et matière du ballon ; • dimensions des buts ; • <i>exigences spécifiques concernant le brassard que le capitaine doit porter ;</i> • durée des deux périodes (de durée égale) du match et des deux périodes de la prolongation (de durée égale) ; • restrictions concernant le renvoi à la main par le gardien <p>[...]</p>
Loi 1 – Terrain	<p>11 Publicité sur la surface de jeu Si le règlement de la compétition ne l'interdit pas, il est possible d'apposer de la publicité sur la surface de jeu et les surfaces techniques, à condition qu'elle ne distraie ou ne perturbe pas les joueurs ou les arbitres. <i>Toutefois, aucune publicité ne peut figurer à moins de 0,75 m des limites du terrain ou sur un quelconque marquage.</i></p>
Loi 3 – Joueurs	<p>12 Capitaine de l'équipe <i>Chaque équipe est tenue d'avoir un capitaine portant un brassard.</i> Le capitaine de l'équipe ne bénéficie d'aucun statut spécial ni de privilèges particuliers, mais est, dans une certaine mesure, responsable du comportement de son équipe.</p>
Loi 4 – Équipement des joueurs	<p>2 Équipement obligatoire L'équipement obligatoire d'un joueur comprend chacun des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • [...] un short—Le gardien a le droit de porter un pantalon ; • [...] <p>des protège-tibias – ceux-ci doivent être en matière adéquate <i>et d'une taille appropriée</i> pour offrir un degré de protection raisonnable et doivent être recouverts par les chaussettes. <i>Il incombe aux joueurs de porter des protège-tibias adéquats et d'une taille appropriée ;</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • [...] <p><i>Le capitaine de l'équipe doit porter le brassard fourni ou autorisé par l'organisateur de la compétition concernée ou un brassard d'une seule couleur sur lequel pourra figurer le mot « capitaine », une traduction de ce mot ou encore la lettre « C », qui devront eux aussi être d'une seule couleur (voir également</i></p>

	<p>la section « Ajustements des Lois du Jeu de Futsal »). [...]</p> <p>4 Autre équipement Les protections non dangereuses, comme les <i>gants</i>, les casques, les masques faciaux, les genouillères et les coudières en matériaux souples, légers et rembourrés sont autorisées, tout comme les casquettes de gardien et les lunettes de sport. <i>Les gardiens peuvent porter un pantalon.</i></p>
<p>Loi 8 – Coup d’envoi et reprise du jeu</p>	<p>2 Balle à terre</p> <p>Infractions et sanctions [...] Toutefois, si pour des raisons hors du contrôle de l’équipe pour laquelle la balle à terre était destinée (caractéristiques du terrain ou balle à terre mal effectuée), celle-ci le <i>ballon</i> entre dans un but avant qu’au moins deux joueurs l’aient touchée, la procédure de balle à terre doit être renouvelée.</p>
<p>Loi 10 – Issue d’un match</p>	<p>3 Tirs au but [...] Un joueur qui a été exclu durant le match ne peut prendre part aux tirs au but ; les mises en garde ou avertissements reçu(e)s par les joueurs, les remplaçants et les officiels d’équipe durant le match et avant le toss ne sont pas pris(es) en compte lors de la séance de tirs au but.</p> <p>Procédure</p> <p>Avant les tirs au but Le but sur lequel les tirs au but sont exécutés fait l’objet d’un toss (pile ou face), sauf indication contraire dans le règlement de la compétition concernée ou existence d’éléments (état <i>caractéristiques</i> du terrain, sécurité, emplacement des caméras, etc.) obligeant l’arbitre à prendre la décision.</p>
<p>Loi 12 – Fautes et incorrections</p>	<p>2 Coup franc indirect Un coup franc indirect est accordé lorsqu’un joueur : [...]</p> <ul style="list-style-type: none"> • marque un but : <ul style="list-style-type: none"> • directement du bras ou de la main de manière accidentelle (s’applique également au gardien de but) et sous réserve que son bras ou sa main n’ait pas augmenté artificiellement la surface couverte par son corps ; • immédiatement après avoir accidentellement touché le ballon avec son bras ou sa main, <i>et sans qu’aucun autre joueur ne l’ait retouché de manière délibérée par la suite,</i>

sous réserve que son bras ou sa main n'ait pas augmenté artificiellement la surface couverte par son corps.

[...]

Un coup franc indirect est également accordé lorsqu'un gardien commet l'une des infractions suivantes :

[...]

Pour ce qui concerne le décompte de *des* quatre secondes, un gardien de but est considéré comme en possession du ballon lorsqu'il :

[...]

- ~~drible~~ conduit le ballon, à la main ou au pied.

Si un gardien de but est en possession du ballon avec ses mains, aucun adversaire ne peut le lui disputer.

[...]

3 Mesures disciplinaires

Avertissements pour comportement antisportif

Un joueur doit être averti pour comportement antisportif notamment s'il :

[...]

- touche le ballon de la main pour interférer dans une attaque prometteuse ou la stopper, *sauf lorsque les arbitres accordent un penalty pour une main non délibérée ;*
- empêche l'équipe adverse de marquer ou annihile une occasion de but manifeste et les arbitres accordent un penalty pour une main non délibérée ;

[...]

Infractions passibles d'exclusion

Un joueur ou un remplaçant doit être exclu s'il commet l'une des infractions suivantes :

- annihiler une occasion de but manifeste de l'équipe adverse ou l'empêcher de marquer un but en commettant une main *délibérée* (excepté le gardien de but dans sa propre surface de réparation) ou en déplaçant ou renversant délibérément le but (de manière à ce que cela ne permette pas au ballon de passer la ligne de but) ;
- annihiler une occasion de but manifeste de l'équipe adverse ou l'empêcher de marquer un but en commettant une main *délibérée* en dehors de sa surface de réparation ;

[...]

Empêcher de marquer un but ou annihiler une occasion de but manifeste

Si un joueur empêche l'équipe adverse de marquer ou annihile une occasion de but manifeste en commettant une main *délibérée*, le joueur doit être exclu quel que soit l'endroit de l'infraction (excepté le gardien de but dans sa propre surface de réparation).

	<p><i>Si un joueur empêche l'équipe adverse de marquer ou annihile une occasion de but manifeste en commettant une main non délibérée et les arbitres accordent un penalty, le joueur fautif doit être averti.</i></p> <p>[...]</p> <p>Infractions liées à un jet d'objet (ou de ballon) avec la main ou le pied</p> <p>Dans tous les cas, les arbitres doivent prendre la sanction disciplinaire appropriée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • si le jet d'objet est effectué de manière inconsidérée, ils avertiront la personne fautive pour comportement antisportif ; • si le jet d'objet est effectué de manière violente, ils excluront la personne fautive pour comportement violent acte de brutalité.
<p>Loi 13 – Coups francs</p>	<p>5 Coups francs directs à partir de la sixième faute cumulée de chaque équipe dans chaque période</p> <p>[...]</p> <p>Procédure</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le ballon doit être immobile <i>et positionné</i> sur le point des 10 m – <i>une partie devant être en contact avec le centre dudit point des 10 m ou à l'aplomb de celui-ci</i> –, ou à l'endroit où la faute entraînant le coup franc direct à partir de la sixième faute cumulée a été commise (si elle l'a été dans la zone comprise entre la ligne de but et la ligne imaginaire située en dehors de la surface de réparation de l'équipe qui défend, à 10 m de la ligne de but et parallèle à celle-ci). <p>[...]</p> <p>Infractions et sanctions</p> <p>Une fois que les arbitres ont donné le signal pour l'exécution d'un coup franc direct à partir de la sixième faute cumulée, le tir doit être effectué dans les quatre secondes. Dans le cas contraire, un coup franc indirect sera accordé à l'équipe adverse depuis l'endroit où le coup franc initial aurait dû être exécuté.</p> <p><i>Empiètement par les joueurs (à l'exception du gardien de but de l'équipe en défense)</i></p> <p><i>Un coéquipier du tireur est pénalisé en cas d'empiètement uniquement si :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>l'empiètement a clairement influencé le gardien ; ou</i> • <i>le joueur qui a commis l'empiètement joue le ballon ou dispute le ballon à un adversaire puis marque un but, tente de marquer un but ou procure une occasion de but.</i> <p><i>Un coéquipier du gardien de but est pénalisé en cas d'empiètement uniquement si :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>l'empiètement a clairement influencé le tireur ; ou</i>

- le joueur qui a commis l'empiètement joue le ballon ou dispute le ballon à un adversaire, empêchant l'équipe adverse de marquer un but ou de se procurer une occasion de but.

Si un coéquipier du gardien est sanctionné pour un empiètement, il reçoit une mise en garde lors d'une première infraction et un avertissement en cas de récidive(s) durant le match.

Si, avant que le ballon soit en jeu :

[...]

- un joueur de chaque équipe commet une infraction, le coup franc devra être retiré, à moins qu'un joueur ait commis une infraction plus grave, par exemple une feinte illégale ; les joueurs fautifs reçoivent une mise en garde lors d'une première infraction et un avertissement en cas de récidive(s) durant le match. Si un joueur commet une infraction plus grave, par exemple une feinte illégale, l'équipe adverse bénéficie d'un coup franc indirect et le joueur fautif est directement averti, sans mise en garde préalable.

[...]

6 Tableau récapitulatif : coup franc direct à partir de la sixième faute cumulée

Résultat d'un coup franc direct à partir de la sixième faute cumulée		
Infraction	Le ballon entre dans le but	Le ballon n'entre pas dans le but
Empiètement d'un joueur de l'équipe qui attaque	<i>Incidence</i> : coup franc à retirer <i>Pas d'incidence</i> : but	<i>Incidence</i> : coup franc indirect pour l'équipe qui défend <i>Pas d'incidence</i> : coup franc pas à retirer
Empiètement d'un joueur de l'équipe qui défend	<i>Incidence</i> : but <i>Pas d'incidence</i> : but	<i>Incidence</i> : coup franc à retirer ; le joueur fautif est mis en garde et averti en cas de récidive(s) <i>Pas d'incidence</i> : coup franc pas à retirer
Empiètement d'un joueur de l'équipe qui attaque et de l'équipe qui défend	<i>Incidence</i> : coup franc à retirer ; les joueurs fautifs sont mis en garde et avertis en cas de récidive(s)	<i>Incidence</i> : coup franc à retirer ; les joueurs fautifs sont mis en garde et avertis en cas de récidive(s)
Infraction du gardien	But	Pas d'arrêt : coup franc pas à retirer (à moins que le tireur ait été clairement perturbé) Arrêt : coup franc à retirer ; le gardien est mis en garde et averti en cas de récidive(s)
Le gardien de but et le tireur commettent une infraction au même moment	Coup franc indirect pour l'équipe qui défend et avertissement pour le tireur sans mise en garde	Coup franc indirect pour l'équipe qui défend et avertissement pour le tireur sans mise en garde
Ballon botté pas directement vers le	Coup franc indirect pour l'équipe qui défend	Coup franc indirect pour l'équipe qui

	but adverse avec l'intention de marquer directement		défend
	<i>Coup franc pas effectué dans les quatre secondes</i>	<i>Coup franc indirect pour l'équipe qui défend</i>	<i>Coup franc indirect pour l'équipe qui défend</i>
	Feinte illégale	Coup franc indirect pour l'équipe qui défend et avertissement pour le tireur <i>sans mise en garde</i>	Coup franc indirect pour l'équipe qui défend et avertissement pour le tireur <i>sans mise en garde</i>
	Mauvais tireur (non identifié)	Coup franc indirect pour l'équipe qui défend et avertissement pour le mauvais tireur <i>sans mise en garde</i>	Coup franc indirect pour l'équipe qui défend et avertissement pour le mauvais tireur <i>sans mise en garde</i>

Loi 14 – Penalty

1 Procédure

Le ballon doit être immobile et positionné sur le point de penalty – *une partie devant être en contact avec le centre dudit point de penalty ou à l'aplomb de celui-ci* ; le but (poteaux, barre transversale et filets) doit également être immobile.
[...]

2 Infractions et sanctions

Une fois que les arbitres ont donné le signal de l'exécution d'un penalty, le tir doit être effectué. Dans le cas contraire, l'un des arbitres peut infliger une sanction disciplinaire avant de redonner le signal de l'exécution.

Empiètement par les joueurs (à l'exception du gardien de but de l'équipe en défense)

Un coéquipier du tireur est pénalisé en cas d'empiètement uniquement si :

- *l'empiètement a clairement influencé le gardien ; ou*
- *le joueur qui a commis l'empiètement joue le ballon ou dispute le ballon à un adversaire puis marque un but, tente de marquer un but ou procure une occasion de but.*

Un coéquipier du gardien de but est pénalisé en cas d'empiètement uniquement si :

- *l'empiètement a clairement influencé le tireur ; ou*
- *le joueur qui a commis l'empiètement joue le ballon ou dispute le ballon à un adversaire, empêchant l'équipe adverse de marquer un but ou de se procurer une occasion de but.*

Si un coéquipier du gardien est sanctionné pour un empiètement, il reçoit une mise en garde lors d'une première infraction et un avertissement en cas de récidive(s) durant le match.

Si, avant que le ballon soit en jeu :

[...]

- un joueur de chaque équipe commet une infraction, le coup franc devra être retiré, à moins qu'un joueur ait

commis une infraction plus grave, par exemple une feinte illégale ; les joueurs fautifs reçoivent une mise en garde lors d'une première infraction et un avertissement en cas de récidive(s) durant le match. Si un joueur commet une infraction plus grave, par exemple une feinte illégale, l'équipe adverse bénéficie d'un coup franc indirect et le joueur fautif est directement averti, sans mise en garde préalable.

[...]

3 Tableau récapitulatif

Résultat du penalty		
Infraction	Le ballon entre dans le but	Le ballon n'entre pas dans le but
Empiètement d'un joueur de l'équipe qui attaque	<i>Incidence</i> : penalty à retirer <i>Pas d'incidence</i> : but	<i>Incidence</i> : coup franc indirect pour l'équipe qui défend <i>Pas d'incidence</i> : penalty pas à retirer
Empiètement d'un joueur de l'équipe qui défend	<i>Incidence</i> : but <i>Pas d'incidence</i> : but	<i>Incidence</i> : penalty à retirer ; le joueur fautif est mis en garde et averti en cas de récidive(s) <i>Pas d'incidence</i> : penalty pas à retirer
Empiètement d'un joueur de l'équipe qui attaque et de l'équipe qui défend	<i>Incidence</i> : penalty à retirer ; les joueurs fautifs sont mis en garde et avertis en cas de récidive(s) <i>Pas d'incidence</i> : pas de but	<i>Incidence</i> : penalty à retirer ; les joueurs fautifs sont mis en garde et avertis en cas de récidive(s) <i>Pas d'incidence</i> : pas de but
Infraction du gardien	But	Pas d'arrêt : penalty pas à retirer (à moins que le tireur ait été clairement perturbé) Arrêté : penalty à retirer ; le gardien est mis en garde et averti en cas de récidive(s)
Le gardien de but et le tireur commettent une infraction au même moment	Coup franc indirect pour l'équipe qui défend et avertissement pour le tireur <i>sans mise en garde</i>	Coup franc indirect pour l'équipe qui défend et avertissement pour le tireur <i>sans mise en garde</i>
Ballon botté vers l'arrière	Coup franc indirect pour l'équipe qui défend	Coup franc indirect pour l'équipe qui défend
Feinte illégale	Coup franc indirect pour l'équipe qui défend et avertissement pour le tireur <i>sans mise en garde</i>	Coup franc indirect pour l'équipe qui défend et avertissement pour le tireur <i>sans mise en garde</i>
Mauvais tireur (non identifié)	Coup franc indirect pour l'équipe qui défend et avertissement pour le mauvais tireur <i>sans mise en garde</i>	Coup franc indirect pour l'équipe qui défend et avertissement pour le mauvais tireur <i>sans mise en garde</i>

Loi 15 – Rentrée de touche

2 Infractions et sanctions

[...]

Si un coéquipier de l'exécutant se trouve hors du terrain afin de tromper un adversaire ou de profiter d'une position avantageuse au moment de l'exécution de la rentrée de touche, une rentrée de touche est accordée à l'équipe adverse et le joueur fautif doit être averti.

	<p><i>S'il s'agissait d'une tentative de tromper un adversaire ou de gagner une position avantageuse, le joueur fautif doit être averti.</i></p> <p>Pour toute autre infraction, y compris lorsqu'une rentrée de touche n'est pas effectuée dans les quatre secondes ou si un coéquipier de l'exécutant se trouve en dehors du terrain, une rentrée de touche doit être accordée à l'équipe adverse.</p>
<p>Interprétation et recommandations Loi 3 – Joueurs</p>	<p>Sortie du terrain avec autorisation</p> <p>En dehors de la procédure normale de remplacement, un joueur peut quitter le terrain sans l'autorisation d'un des arbitres de l'arbitre principal ou du deuxième arbitre dans les situations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dans le cadre d'une action de jeu lors de laquelle le joueur regagne immédiatement le terrain, par exemple pour jouer le ballon ou pour dribbler un adversaire. Il est toutefois interdit de sortir du terrain pour passer derrière un but ou <i>longer une ligne de touche</i> avant d'y revenir dans l'optique de tromper un adversaire ou de gagner une position avantageuse ; dans un tel cas, les arbitres interrompent le jeu si la règle de l'avantage ne peut pas être appliquée. S'ils ont interrompu le jeu, celui-ci devra reprendre par un coup franc indirect. Le joueur sera averti pour comportement antisportif ;
<p>Loi 12 – Fautes et incorrections</p>	<p>Main</p> <p>Si un joueur marque un but immédiatement après avoir accidentellement touché le ballon avec le bras ou la main, <i>et aucun autre joueur n'a retouché le ballon de manière délibérée par la suite (une déviation n'est pas considérée comme une action de jeu délibérée)</i>, un coup franc indirect est accordé à l'équipe adverse. Toutefois :</p> <ul style="list-style-type: none"> • si aucun but n'est pas marqué et la position du bras ou de la main du joueur n'a pas augmenté artificiellement la surface couverte par son corps, le jeu doit se poursuivre ; • si le ballon sort du terrain en franchissant la ligne de but, une sortie de but est accordée à l'équipe adverse. <p>L'expression « immédiatement après » doit être considérée indépendamment de la distance entre la faute de main et le but et/ou le temps écoulé entre la main et le but. En conséquence, si un joueur marque après avoir touché le ballon avec le bras ou la main et sans qu'aucun autre joueur ne retouche le ballon par la suite, le but doit être refusé. [...]</p> <p>Sanctions disciplinaires</p> <p>Dans certaines circonstances, un joueur qui commet une faute de main doit recevoir un avertissement pour comportement antisportif, notamment :</p>

- lorsqu'il commet cette faute de main délibérément pour tenter de marquer un but ;
- lorsqu'il commet cette faute de main délibérément pour tenter d'annihiler une occasion de but manifeste de l'équipe adverse ou de l'empêcher de marquer un but alors que son gardien de but n'est pas dans sa surface de réparation, sans pour autant parvenir à ses fins ;
- lorsqu'il joue délibérément le ballon de la main pour l'empêcher d'entrer dans le but alors que celui-ci est défendu par le gardien ;
- lorsqu'il perturbe ou stoppe une attaque prometteuse de l'équipe adverse, *sauf si les arbitres accordent un penalty pour une main non délibérée ;*
- lorsqu'il empêche l'équipe adverse de marquer ou annihile une occasion de but manifeste et que les arbitres accordent un penalty pour une main non délibérée.

[...]

Infractions du gardien de but

[...]

Dans ces cas, l'arbitre le plus proche du gardien de but doit ostensiblement signaler le décompte des quatre secondes.

Si le gardien pénètre dans la moitié de terrain adverse en possession du ballon, les arbitres stoppent le décompte des quatre secondes. Si le gardien retourne ensuite dans sa propre moitié de terrain sans avoir perdu le contrôle du ballon, les arbitres reprennent le décompte à zéro.

Si le gardien est en possession du ballon dans sa propre moitié de terrain puis remplacé, les arbitres poursuivent le décompte des quatre secondes tant que le gardien qui entre sur le terrain prend possession du ballon et reste dans sa propre moitié de terrain.

De plus, le gardien ne peut pas toucher à nouveau le ballon dans sa propre moitié du terrain – après l'avoir déjà joué à quelque endroit du terrain que ce soit – après qu'il lui a été délibérément transmis par un coéquipier sans qu'un adversaire l'ait joué ou touché entre-temps. *Si le gardien joue le ballon – à quelque endroit du terrain que ce soit – puis est remplacé, le gardien qui entre sur le terrain ne peut pas non plus toucher le ballon dans sa propre moitié du terrain après qu'il lui a été délibérément transmis par un coéquipier, à moins qu'un adversaire l'ait joué ou touché depuis le remplacement.*

En outre, le gardien de but ne peut en aucun cas toucher le ballon avec les mains ou les bras dans sa surface de réparation après qu'il a été botté dans sa direction par un coéquipier, y compris directement sur une rentrée de touche.

Reprise du jeu

- Coup franc indirect

Aucune sanction disciplinaire n'est prise. Toutefois, si le gardien empêche délibérément le ballon de se diriger vers son propre but en le touchant du bras ou de la main en dehors de sa surface de réparation, il doit être exclu. Ceci concerne également les cas où le ballon provient d'une passe délibérée (y compris sur rentrée de touche) et où le gardien retouche le ballon après qu'il lui a été délibérément transmis par un coéquipier sans qu'un adversaire l'ait joué ou touché entre-temps.

[...]

S'aider du but ou d'un coéquipier

Il est interdit de s'aider *délibérément* du but ou d'un coéquipier pour jouer le ballon :

- en se suspendant à la barre transversale ;
- en se projetant du pied ou en poussant le but pour gagner une position avantageuse ;
- ~~en se faisant soulever par un coéquipier pour gagner une position avantageuse ;~~
- *en utilisant l'épaule ou toute autre partie du corps d'un coéquipier pour s'élever plus haut ;*
- en se faisant pousser par un coéquipier pour gagner une position avantageuse.

Un joueur qui commet une infraction de ce type reçoit un avertissement et l'équipe adverse bénéficie d'un coup franc indirect (cf. Loi 13). Un joueur qui commet une infraction de ce type pour empêcher un but ou annihiler une occasion de but manifeste est exclu et l'équipe adverse bénéficie d'un coup franc indirect (cf. Loi 13).